

St-Gratien, le 07/09/2020

## NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

### POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE 2020-2021

---

Madame, Monsieur,

Je vous informe de l'ouverture de la campagne de demande de bourse de collège pour l'année scolaire 2020-2021.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège, vous devrez **faire une demande de bourse PRIORITAIREMENT en ligne via le portail Scolarité Services** : <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>, à l'aide de vos identifiants fournis par l'établissement. Le service est accessible jusqu' au **15 octobre 2020 minuit**.

Pour l'année scolaire 2020-2021, **l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019** est le document de référence.

*☞ Les familles d'élèves boursiers en 2019-2020 qui ont opté pour la reconduction automatique de la bourse en ligne en 2019, n'auront aucune démarche à réaliser.*

Les familles rencontrant des difficultés avec la dématérialisation et le formulaire en ligne peuvent se rapprocher du Secrétariat de Direction.

En cas de besoin et de difficultés, vous pouvez contacter Mme CHANTILLY au 01 39 89 73 84.

**La date officielle de clôture de la campagne de bourse 2020/2021 est fixée nationalement au 15 OCTOBRE 2020 minuit.**

Un **accusé de réception** vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de **contestation**.

La Principale,  
Mme MENARD Marie-Noëlle